Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503032-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUËT, Sylvie LEROY, Gérard BÉRRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUERARD, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie RICHARD, Valérie BÉRRÉE, Anne BRIONNE, Pascal MOISAN, Julien CHARON, Anaïs ANGÉ, Sophie CHAPRON, Nicola VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER, Julien BOIVIN, Jean-Yves GOUILLET

Excusés ayant donné procuration : Thierry BERTRAND à Pascal MOISAN, Véronique DUTAY à Odette GUILLARD

Absents : Vanessa BEAUJOUAN, Frédéric PAULY

A été nommée secrétaire : Joël TARDIF

2026-0503-032 – Aménagement-cadre de vie : travaux giratoire du Gué Renard – convention avec le Département d'Ille et Vilaine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les travaux de création d'un carrefour à sens giratoire au croisement de la Rue du Gué renard et de la Rue de Talensac ainsi que la requalification de la Rue de Talensac,

La commune réalisera des travaux d'aménagement de voirie sur la route départementale n°62 en traversée de l'agglomération consistant en le renouvellement de la couche de roulement et la création d'un carrefour à sens giratoire (BBSG – 6cm).

La prise en charge de la couche de roulement en enrobé par le Département d'Ille-et-Vilaine sera versée à la Commune sous forme d'une participation financière à hauteur de 12.00€ TTC/m².

Cette participation financière du Département engendre une interdiction pour la commune ou différents pétitionnaires, d'engager la réalisation de tranchée pendant une période de 5 ans à l'issue des travaux au droit de l'aménagement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503032-DE

Calculée sur la base d'une surface de chaussée de 2060m² cette participation financière d'un montant de maximal de 24 720.00€ TTC sera versée après réception des travaux au vu du constat des surfaces traitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention aménagement sur la RD62 - rue de Talensac jointe en annexe de la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Joël TARDIF